Image not found or type unknown

Quels droits de l'agent immobilier?

Par **natherart**, le **01/03/2016** à **12:57**

Bonjour,
Nous allons vendre notre maison dont la valeur a été estimée a 250000 euros par une agence immobilière.Nous avons fait venir un agent immobilier Vendredi qui a pris des photos de la maison et qui est revenu hier soir pour nous dire que son estimation est de l'ordre de 195000 euros.Nous lui avons dit que nous n'étions pas d'accord .
Ce matin en consultant sur internet un site de vente entre particuliers, j'ai constaté que notre maison était en vente à 210000 euros ,sans photo, avec un descriptif faux et qui ne mettait pas du tout notre bien en valeur.Le problème est que la maison est facilement localisable de part son emplacement et le village dans lequel elle se trouve.Qu'est ce que je peux faire maintenant pour le préjudice que cela va nous causer ?
Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **01/03/2016** à **13:17**

Bonjour,
Avez-vous signé un mandat à cette agence ? Si oui, elle doit s'y tenir et donc proposer le bien à la vente selon ce qui y a été noté. Si non, elle ne peut pas proposer ce bien à la vente !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés